

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix — Travail — Patrie

23 NOV 2005

DECISION 1264 /MINEFI/CAB DU _____
portant suspension de Monsieur OTTE Andrew MOFA, Inspecteur
des Douanes, de ses fonctions.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2004/321 du 08 décembre 2004 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2005/119 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de
l'Economie et des Finances ;

DECIDE:

Article 1^{er}. - Monsieur **OTTE Andrew MOFA**, Inspecteur des Douanes, est à compter de la date de signature de la présente décision, suspendu de ses fonctions en qualité de Chef de Service des Ventes aux Enchères (Secteur des Douanes du Littoral I), pour manquement professionnel avéré.

Article 2. - Le Directeur Général des Douanes est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistré, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais, et communiquée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le f3

LE MINISTRE
ET DES FINANCES

Pour ce faire ABAH ABAH

DE L'ECONOMIE

(AN/CES,